



Engagement

Équipe de promotion
de la civilité

Mandat

Le mandat de l'Équipe de promotion de la civilité lui a été confié par la direction générale, geste appuyé par l'Exécutif national du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ).

Ce mandat est de promouvoir la civilité dans les relations entre les employées, les employés du siège social et les personnes représentantes élues du SFPQ, qu'elles œuvrent au palier régional ou national, ainsi que dans leurs relations professionnelles à l'extérieur du Syndicat. Ce regroupement de personnes est ultérieurement défini dans ce document sous l'appellation «collègues».

Le mandat de l'ÉPC est d'une durée de deux ans.

Animal emblème

La girafe. De tous les mammifères, la girafe possède le plus gros cœur, lui assurant une bonne circulation sanguine jusqu'à la tête. Sa grandeur lui permet de toujours avoir une vue d'ensemble. Par métaphore, ses cornillons, ressemblant à des antennes, l'aident à améliorer sa perception de l'environnement dans lequel elle évolue. Grâce à sa salive, la girafe dissout les épines; par analogie, elle a la particularité d'être réceptive aux messages parfois difficiles à entendre.



Logo



**La civilité
j'en suis responsable**

**Équipe de promotion
de la civilité**

Neutralité



Les membres de l'Équipe de promotion de la civilité au SFPQ (ÉPC) en font partie à titre de personnes employées au SFPQ ; elles ne représentent pas un groupe précis de personnes travaillant au SFPQ.

**Équipe de promotion
de la civilité**

Rôle juridique

Le rôle de l'Équipe de promotion de la civilité au SFPQ n'est pas juridique. Son rôle en est un de sensibilisation et d'information auprès des collègues.



Rôle confidentiel

Les membres d'ÉPC garantissent que les confidences reçues de leurs collègues du SFPQ, confidences relatives au respect des usages prescrits dans le «Guide de la civilité au SFPQ», soient confidentielles.

Les membres d'ÉPC inspirent leurs collègues à avoir confiance aux signalements d'actes allant à l'encontre des usages prescrits dans le «Guide de la civilité au SFPQ».

Leur rôle d'accompagnateurs leur permet de valoriser et d'encourager la communication entre les collègues impliqués dans un inconfort, un différend ou un conflit relié à un manquement aux actes prescrits dans le «Guide de la civilité du SFPQ» ou à tout autre malaise y étant relié.

Rôle éducatif

Par l'utilisation de plusieurs outils de communication détaillés plus bas, l'ÉPC fait la promotion de la civilité, donc de la conduite sociale que les collègues, incluant les membres de l'ÉPC, conviennent de respecter pour bien vivre dans leur organisation qu'est le SFPQ. Ces usages sont prescrits dans le «Guide de la civilité au SFPQ».

Par l'utilisation de ces mêmes outils, l'ÉPC diffuse aux collègues de l'information en lien avec le mieux-vivre ensemble au SFPQ.



**Équipe de promotion
de la civilité**

Rôle d'accompagnement

Les membres de l'ÉPC offrent de l'accompagnement à leurs collègues pensant être victimes d'un acte allant à l'encontre du «Guide de la civilité du SFPQ». Or, en aucun temps, les membres de l'ÉPC ne prennent position ni n'interviennent dans ce signalement. Aucune plainte ne sera traitée par l'ÉPC.

Cet accompagnement ne doit pas être considéré comme un avis juridique, mais plutôt comme un conseil; et pour ce faire, les membres de l'ÉPC se réfèrent à la politique pour contrer l'incivilité adoptée par la direction générale du SFPQ.

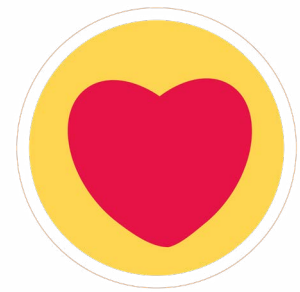
Rôle évolutif

Le rôle éducatif de l'ÉPC est évolutif.



**La civilité,
j'en suis responsable**

Responsabilités



Se questionner sur les causes de l'incivilité au SFPQ.

Inspirer les collègues en adoptant des comportements respectant les usages prescrits dans le « Guide de la civilité au SFPQ ».

Instaurer une culture de respect et de courtoisie au sein du SFPQ.

Organiser des activités favorisant la mobilisation des collègues à créer un climat de travail sain au SFPQ.

Promouvoir la civilité auprès des collègues par le biais, notamment, des prescriptions du « Guide de civilité du SFPQ », et ce, en utilisant divers outils de communication.

Sensibiliser les collègues quant à l'importance de respecter les usages de la civilité afin de créer un climat de travail sain au SFPQ, usages définis dans le « Guide de la civilité au SFPQ ».

Tenir confidentielles toutes conversations tenues avec des collègues en lien avec une transgression d'un ou des usages prescrits dans le « Guide de la civilité au SFPQ ».

Valoriser, par l'adoption d'une attitude inspirante et accueillante, les comportements visant le signalement d'un malaise ou d'un acte allant à l'encontre d'un usage ou des usages prescrits dans le « Guide de la civilité du SFPQ ».

Mesurer et analyser l'impact des activités de l'ÉPC.

Inciter les employés à consulter le « Programme d'aide aux employés ».

Suivi

Quelques fois par année ou au moment jugé nécessaire par la direction générale du SFPQ ou les membres de l'ÉPC, il y aura rencontre entre les deux parties. Au cours de celle-ci, l'ÉPC informe la direction générale des avancées dans l'amélioration du climat de travail, ainsi qu'en tout ce qui concerne son mandat précisé plus haut.

L'ÉPC peut donner des recommandations à la direction générale.



L'ÉPC ne fera aucun signalement.

**La civilité,
j'en suis responsable**

Normes graphiques

Couleurs



Brun
RGB : 60-38-23
3c2617



Rouge
RGB : 230-29-70
#e61d46



Jaune
RGB : 255-213-80
#ffd550



Orange
RGB : 240-126-26
#f07e1a

Polices

Century Gothic
Impact

Forme

Le carré.



**La civilité
j'en suis responsable**

Février 2021